

Planification du travail et droit à la formation

Le monde du travail est en pleine mutation

La société et le monde du travail se transforment rapidement, la digitalisation progresse dans tous les domaines. Le travail à domicile et les réunions en ligne, qui n'étaient pas encore omniprésents il y a quatre ou cinq ans, se sont imposés comme une évidence depuis la crise du covid. Des séances virtuelles sont organisées en fin de demi-journée, les nouvelles applications sur smartphone permettent d'être joignable 24h/24 et 7j/7, et des modifications de l'horaire de travail peuvent être communiquées à brève échéance par e-mail ou par téléphone. Il devient par conséquent toujours plus difficile d'établir une distinction claire entre temps de travail et temps libre. Par ailleurs, l'utilisation des nouvelles technologies entraîne souvent une rationalisation du travail et des pertes d'emplois.

Compatibilité entre travail et vie sociale: droit à des horaires planifiés

Le déséquilibre entre vie professionnelle et privée est préjudiciable à la santé et génère du stress, un isolement social et des maladies. La flexibilisation du travail telle qu'elle est exigée par les employeurs, avec par exemple de plus brefs délais d'annonce des horaires de travail ou l'accroissement du travail sur appel, réduit la possibilité pour les travailleurs et travailleuses d'organiser leur vie privée de manière autonome. Concilier les entraînements sportifs le soir, l'engagement associatif, une formation continue ou encore la participation aux réunions de parents d'élèves avec les obligations professionnelles relève aujourd'hui déjà de la gageure. Pourtant, pouvoir gérer sa propre vie sociale est un besoin fondamental, qui doit rester une priorité. Il faut par conséquent trouver des formes et des instruments d'organisation qui garantissent que vie sociale et activité professionnelle n'entrent pas en concurrence.

Syna demande

- une meilleure conciliation entre travail et vie sociale,
- une planification obligatoire du travail avec des horaires socialement acceptables.

Apprentissage permanent: droit à la formation continue

Si la digitalisation croissante nous simplifie la vie dans certains domaines, elle complique en revanche considérablement l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les personnes peu technophiles risquent d'être laissées pour compte dans le monde du travail contemporain. Il importe donc d'offrir aux travailleurs, aux travailleuses et aux personnes qui réintègrent la vie active la possibilité de se former en permanence et d'augmenter ainsi leurs chances sur le marché du travail. En raison des coûts des formations continues, l'État et les employeurs doivent apporter leur aide financière, afin que toutes et tous puissent accéder à une formation continue. En effet, les frais de formation s'élèvent parfois à plusieurs milliers de francs, et par ailleurs, il n'est guère possible de suivre une formation continue sans réduire son temps de travail. Les personnes travaillant dans des secteurs à bas salaires, en particulier, n'ont pas les moyens de payer une formation continue ou de réduire leur temps de travail. Par conséquent, un soutien financier de l'État et des employeurs permettra à toutes et tous de se former et d'avoir des chances équitables à long terme sur le marché du travail. Les formations continues ciblées permettent de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et représentent à long terme des économies pour les assurances sociales.

Syna demande

- que le droit à une formation continue soit ancré dans la loi,
- un soutien financier de l'État et des employeur pour la formation continue